

FIXATION D'UN PROCÈS (2 JOURS ET PLUS)		COORDINATION CRIMINELLE DE MONTRÉAL
Nom de l'accusé (SEQ)		No de dossier: 500-
Avocat de l'accusé		Langue du procès: <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais
Avocat du poursuivant		Date de la dénonciation:
Représentant du Procureur général		Le délai <i>Jordan</i> brut se termine quand?:
QUESTION(S) EN LITIGE		
1. Requête(s) pour délai déraisonnable (<i>Jordan</i>): <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas		
La question des délais risque-t-elle de devenir une question en litige? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Ordonnance (à cocher par le juge) pour qu'une copie sans frais des procès verbaux soit acheminée aux parties dans les meilleurs délais <input type="checkbox"/>		
Durée de l'audition (si applicable):		
2. Divulgence de la preuve: <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas		
Éléments demandés	Date de la demande	Existence des éléments contestée
Durée de l'audition:		

3. Requête(s) préliminaire(s) (préciser la nature): <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas
Durée de l'audition:
4. Voir-dire (déclaration extrajudiciaire de l'accusé) <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas
Caractère libre et volontaire contesté <input type="checkbox"/>
Violation des droits prévus à la <i>Charte</i> alléguée (indiquer lesquels) <input type="checkbox"/>
La requête a-t-elle été signifiée?
Durée de l'interrogatoire:
Preuve vidéo/audio:
Transcription effectuée:
Poursuite / Nombre de témoins:
Défense / Nombre de témoins:
Les parties sont-elles d'accord pour procéder selon la <i>Charte</i> et la <i>Common Law</i> en même temps (<i>blended voir-dire</i>)?
La poursuite veut-elle produire la déclaration dans sa preuve?
Durée du voir-dire:

5. Autre requête en vertu de la *Charte* : préciser (1) la nature, (2) si les faits sont contestésainsi que (3) la durée de l'audition: Aucune requête**6. Causes de nature sexuelle: Ne s'applique pas**Comportement sexuel du plaignant (276 C.cr.) **Durée de l'audition de la requête:**Communication d'un dossier (278.1 C.cr.et suivants) / utilisation d'un dossier en possession de la défense (DPJ, texto, etc) **Durée de l'audition de la requête:**Les requêtes ont-elles été produites et signifiées **7. Inconstitutionnalité (article(s) et loi(s) attaqués): Ne s'applique pas**

Le P.G. a-t-il été avisé?:

Durée de l'audition:**8. Faits similaires/séparation des chefs: Ne s'applique pas****Durée de l'audition:****9. Admissibilité de la preuve par ouï-dire: Ne s'applique pas**Nature de la preuve (enquête préliminaire, vidéo, interrogatoire *KGB*, etc) :**Durée de l'audition:**

10. La preuve sur la/les requêtes sera-t-elle versée au fond?:**11. Autres sujets d'intérêt****12. Un juge responsable de la gestion selon l'article 551.1 C.cr devrait-il être nommé?**Selon la poursuivante Selon la défense **ADMISSION (S)** Identification: Qualité d'expert: Rapport d'expert: Preuve Vidéo / audio / photographies: Rapport médicaux: Courriels / texto / numérique: ADN: Extraction de données: Chaîne de possession exhibits: Liste d'admission transmise par la poursuite: Autres**DURÉE
TOTALE
ESTIMÉE
DU PROCÈS**

Preuve Poursuite / Nombre de témoins :

Preuve Défense / Nombre de témoins :

Plaidoiries Poursuite :

Plaidoiries Défense :

Interprète - Spécifier la langue et pour quel(s) témoin(s) :**DURÉE ALLOUÉE:****DATE(S) FIXÉE(S):****Dates offertes mais refusées:****Avocat de la poursuivante :****Avocat de la défense:**

Date:

Juge:**Juge (lettre imprimée):**